

5 juin 1999 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Message de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur l'engagement de l'UNAPEI au service des handicapés, sur la nécessité d'une adaptation de la législation et sur le droit à une égale dignité des personnes handicapées, Paris le 5 juin 1999.

Chers Amis,

Comme à chaque congrès de l'UNAPEI, j'aurai aujourd'hui pour toutes vos familles une pensée affectueuse et fidèle. Je n'oublie pas mes rencontres avec l'UNAPEI. Je n'oublie pas la Journée de la Dignité d'octobre 1997. Je n'oublie pas tout ce que vous entreprenez jour après jour au service des plus vulnérables d'entre nous. Je serai toujours à vos côtés pour faire progresser la reconnaissance du handicap dans notre société, notamment quand il s'agit de rattraper le retard préoccupant de notre pays en ce qui concerne l'intégration scolaire des enfants handicapés.

Vous avez réussi à rassembler toutes vos énergies pour ouvrir aux personnes handicapées mentales, à commencer par les enfants, une vie nouvelle, respectueuse de leur dignité, de leur soif d'exister parmi les hommes, de leur soif de grandir, d'apprendre, de faire et, par-dessus tout, de leur désir de donner eux aussi, autant qu'ils reçoivent.

Les fruits de votre engagement, de l'engagement de tous ceux qui partagent votre combat, sont déjà nombreux. Je pense aux deux grandes lois de 1975, à celle de 1987, à l'accroissement continu des capacités d'accueil dans les structures protégées. La France s'est faite plus attentive et plus accueillante au handicap. Un regard nouveau, respectueux, amical, ouvert, s'impose progressivement. Et pourtant, que de progrès sont encore attendus ! Je pense en particulier aux problèmes d'accessibilité des logements, des bâtiments publics et des transports et je pense aussi aux adaptations de notre législation sur les établissements sociaux et médico-sociaux.

Votre action, votre mobilisation, vos propositions sont plus que jamais indispensables pour que la Nation offre à toute personne handicapée des conditions de vie favorables à son épanouissement et à son insertion. Nous devons partir d'un principe fondamental, l'égale dignité, l'égalité des droits, de toute personne, handicapée ou non. Votre rôle demeure immense car vous êtes les premiers défenseurs de cette égalité imprescriptible.

Je forme des vœux chaleureux pour le plein succès de vos travaux.